



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le

Réservé
au
Moniteur
belge



24155795

22 OCT. 2024

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles
Greffe

N° d'entreprise : 0559 813 724

Nom

(en entier) : LOI INVEST

(en abrégé) :

Forme légale : SRL

Adresse complète du siège : 1050 Bruxelles, avenue Louise, 343

Objet de l'acte : Démission - Nomination d'administrateurs - remplacement d'un représentant permanent

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mai 2024

Première résolution

Le Président indique que Monsieur Christophe BOUCQUEY a présenté sa démission en qualité d'administrateur de la société, avec effet au 31 mars 2024. Il informe également les actionnaires qu'il a été informé par la SRL BUREAU VAN HECKE & Co du remplacement de son représentant permanent, ce dernier étant désormais Madame Anzhela ALESHINA, domiciliée à dont 1050 Bruxelles, avenue Louise, 213 b14.

L'assemblée générale prend acte (a) de la démission de Monsieur BOUCQUEY et le remercie pour les actes accomplis dans le cadre de sa mission, et (b) du remplacement de représentant permanent de la SRL BUREAU VAN HECKE & CO.

Deuxième résolution

Afin de pourvoir au remplacement de l'administrateur démissionnaire, les actionnaires décident, à l'unanimité, de désigner la SA VAN HECKE F., dont le siège social est situé à 1050 Bruxelles, avenue Louise, 343 (BCE nr. 0447.700.926) en qualité de nouvel administrateur.

Ce nouvel administrateur agira par le biais de son représentant permanent, Monsieur Frans VAN HECKE.

Cette nomination prend effet immédiatement, pour une durée de 6 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de la société appelée à approuver les comptes annuels de l'année 2030.

Le nouvel administrateur exercera son mandat à titre gratuit.

Troisième résolution

A l'unanimité, l'assemblée générale donne mandat à l'avocat Monsieur Christophe HOOGSTOEL, dont le cabinet est situé à 1050 Bruxelles, avenue Louise, 235 (9ème étage), ou à tout autre avocat du cabinet d'avocats 'AB LEGAL', dont les bureaux sont établis à la même adresse, chacun d'eux pouvant agir seul ou conjointement, mais avec pouvoir de substitution, aux fins d'accomplir au nom et pour le compte de la société toutes les formalités de publication légale relatives aux résolutions adoptées lors de la présente assemblée générale et, en particulier, la publication d'un extrait du présent procès-verbal aux annexes du Moniteur belge et la mise à jour de l'inscription de la Société au Registre des Personnes Morales de la Banque-Carrefour des Entreprises et, à cette fin, pour signer tous documents, accomplir toutes démarches utiles auprès du greffe du tribunal de l'entreprise, des Guichets d'Entreprises et de la Banque-Carrefour des Entreprises et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire, la société promettant ratification.

[...]

Christophe Hoogstoel,
Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/10/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).